

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2023-2024 TENUE LE 16 MAI 2024 PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX À COMPTER DE 8H

2. COTISATIONS 2025-2026 - FONDS GÉNÉRAL, FONDS D'INDEMNISATION, PAMBA ET LE FONDS D'ASSISTANCE PARENTALE POUR LES AVOCATS TRAVAILLEURS AUTONOMES (APTA)

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Comité des finances et d'audit (CFA) en date du 15 mai 2024 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT l'article 85.1 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26, prévoyant que le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis en assemblée générale et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions*;

D'ADOPTER le projet de résolution suivant afin de le soumettre aux membres pour consultation lors de l'assemblée générale annuelle des membres du 18 juin 2024 :

PROJET DE RÉSOLUTION FIXANT LES COTISATIONS DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2025-2026

FONDS GÉNÉRAL

DE FIXER la cotisation du Fonds général à 1 005,25 \$ pour l'exercice 2025-2026, ainsi qu'à 152,80 \$ pour les avocats à la retraite, avec ajustements usuels pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice, soit :

1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
321,50 \$	669,70 \$	828,85 \$	1 005,25 \$

FONDS D'INDEMNISATION

DE FIXER la cotisation au Fonds d'indemnisation à 0 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

*Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal du Conseil d'administration lors de sa prochaine séance

FONDS APTA

DE FIXER la cotisation au Fonds d'assistance parentale pour les avocats travailleurs autonomes (« APTA ») à 0 \$ pour l'exercice 2025-2026 (sans ajustement pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice);

PAMBA

DE FIXER la cotisation au PAMBA pour l'exercice financier 2025-2026 à 65 \$ (sans ajustement pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice).

Copie certifiée conforme,

Me Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre
Le 16 mai 2024